

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 07820
Numéro SIREN : 792 491 649
Nom ou dénomination : TRIANON PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 20230

SAS TRIANON PROMOTION
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Bis Rue Jean Nicot 75007 Paris

L'an deux mille vingt et un,

Le 20 janvier,

A 15 heures,

Les associés de la société TRIANON PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 10 000 euros, divisé en 10.000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire 11 Bis Rue Jean Nicot 75007 PARIS.

Sont présents :

Madame Ania BENCHETRIT épouse ROIZARD, présidente de la société Trianon Promotion,

Monsieur François ROIZARD titulaire de 10.000 actions sociales en pleine propriété

La séance est présidée par Madame Ania BENCHETRIT.

ORDRE DU JOUR

- Démission du président
- Nomination du nouveau Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Cela étant exposé la séance est ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame de son mandat de Présidente à compter de ce jour,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir exposé qu'une société par actions simplifiée a été constituée au terme d'un acte sous seing privé et que les statuts établis prévoient la nomination d'un président et suite à la démission de Madame Ania BENCHETRIT épouse ROIZARD de son mandat de Présidence, l'assemblée décide de procéder à la nomination du nouveau Président.

Elle décide en conséquence désigner en qualité de Président pour une durée indéterminée :

Monsieur François ROIZARD

Demeurant 11 Bis Rue Jean Nicot 75007 PARIS
née le 10/07/1979 à Rouen
de nationalité Française

Monsieur François ROIZARD déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et déclare conformément à l'article A.123-51 du Code de commerce n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à l'interdire de gérer, administrer une personne morale, soit d'exercer une activité civile et commerciale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après la signification à la Société ou le dépôt de l'acte de la nomination de la gérance, le caractère définitif au jour de cette signification ou de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Monsieur François ROIZARD



**Madame Ania BENCHETRIT
- ROIZARD**

